

Mise à jour de la validation et de la vérification du programme FCPF



Andres Espejo
Catalina Becerra
Septembre, 2021



CONTENUS

- 1. Contexte
- 2. Mise à jour des exigences du FCPF
- 3. Processus de validation et de vérification
- 4. Recommandations





CONTEXTE

- L'ANAB a développé une analyse d'écart des exigences du FCPF contre les exigences des normes ISO, et en conséquence des recommandations ont été générées.
- En plus, la validation/vérification du programme RE du Mozambique a permis d'identifier des opportunités d'amélioration supplémentaires.
- Ces processus ont permis d'inclure des mises à jour <u>mineures</u> des documents et des exigences du FCPF.
- Les diapositives suivantes résument ces mises à jour, qui sont immédiatement applicables pour :
 - Les deux évaluations en cours des programmes RE du Vietnam et du Costa Rica.
 - Évaluations à venir des programmes de RE du Ghana, des Fidji, de l'Indonésie et du Chili.
- L'FMT fournira également un "aperçu" du processus de validation/vérification.





Mise à jour des exigences du FCPF





Exigences

Cadre méthodologique (CM)

directives sur les tampons (BG)

Lignes directrices sur l'application de la CM

Lignes directrices sur le processus PG

Directives de validation et de vérification (VVG)

Glossaire des termes du FCPF

Modèles

Document du Programme ERPD

Rapport de suivi (MR)

Rapport de validation / vérification

Autres

Annonces du programme





MISE À JOUR DES DIRECTIVES DE VALIDATION ET DE VÉRIFICATION (VVG)

- Clarifications ou nouvelles exigences principalement applicables aux OVV:
 - Les exigences relatives à l'accréditation des OVV ont été ajustées pour permettre à d'autres organismes d'accréditation de fournir des services d'accréditation au FCPF.
 - Les équipes de validation et de vérification doivent inclure un expert forestier local pour soutenir le processus d'évaluation.
 - Le terme "évaluateur indépendant" a été remplacé par le terme "réviseur technique".
 - Les termes "validation partielle" et "complète" ont été supprimés et, au point 8.3, les critères applicables au processus de validation et de vérification ont été clarifiés.





DIRECTIVES DE VALIDATION ET DE VÉRIFICATION (VVGs)

Applicable aux pays souhaitant générer des unités éligibles au titre de **CORSIA**.

Table 1. Criteria and Indicators applicable to Validation and Verification.

Criteria / Indicators	Topic	Validation	Validation -Extended	Verification
3	Scope and methods	Validation	X	
4	Carbon pools and GHG		Х	
5	IPCC guidelines		Х	
6	Data availability	Х	Х	Х
7, 8, 9.1	Identification and address source(s) of uncertainty	х	Х	х
9.2, 9.3	Estimation of residual uncertainty			Х
10-13	Reference level		Х	
14.1	Consistency of monitored estimates with RL.			Х
14.2, 14.3	Robust Forest Monitoring System		Х	
15	National Forest Monitoring System		X	
16	Community participation in Monitoring and Reporting		Х	
17.3, 17.4	Monitoring and reporting of displacement mitigation			х
18.2	Addressing reversals			Х
19	Account for reversals			Х
22	Calculation of Emission Reductions.			Х
23	Double counting			Х
37	REDD projects and programs DMS			Х





Exigences

Cadre méthodologique (CM)

directives sur les tampons (BG)

Lignes directrices sur l'application de la CM

Lignes directrices sur le processus PG

Directives de validation et de vérification (VVG)

Glossaire des termes du FCPF

Modèles

Document du Programme ERPD

Rapport de suivi (MR)

Rapport de validation / vérification

Autres

Annonces du programme





MODIFICATIONS DES DIRECTIVES DE PROCESSUS

- Il n'y a pas de nouvelles exigences. Seules des mises à jour ont été incluses pour clarifier les processus:
 - Des révisions ont été apportées pour assurer la cohérence avec les directives de validation et de vérification récemment mises à jour.
 - Le processus d'approbation des exigences et des modèles du FCPF a été décrit au paragraphe 18.
 - Applicabilité des nouvelles versions → il a été clarifié que
 - La version applicable du cadre méthodologique du FCPF est la version la plus récente disponible au moment de la signature de l'ERPA avec le FC.
 - Les directives/modèles applicables sont les versions les plus récentes disponibles sur le site web.





Exigences

Cadre méthodologique (CM)

directives sur les tampons (BG)

Lignes directrices sur l'application de la CM

Lignes directrices sur le processus PG

Directives de validation et de vérification (VVG)

Glossaire des termes du FCPF

Modèles

Document du Programme ERPD

Rapport de suivi (MR)

Rapport de validation / vérification

Autres

Annonces du programme





MODIFICATIONS DU GLOSSAIRE

- Aucune nouvelle exigence n'a été incluse. Seul le document a été mis à jour pour clarifier les processus:
 - Des révisions ont été apportées pour assurer la cohérence avec les directives de validation et de vérification récemment mises à jour.





Exigences

Cadre méthodologique (CM)

directives sur les tampons (BG)

Lignes directrices sur l'application de la CM

Lignes directrices sur le processus PG

Directives de validation et de vérification (VVG)

Glossaire des termes du FCPF

Modèles

Document du Programme ERPD

Rapport de suivi (MR)

Rapport de validation / vérification

Autres

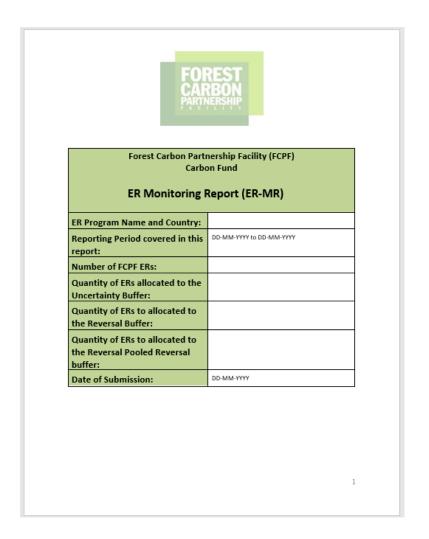
Annonces du programme





MODIFICATIONS DU MODÈLE DE RAPPORT DE SUIVI

- Références croisées corrigées.
- Une table des matières a été incluse.
- L'annexe 4 exige désormais la déclaration et la justification de la date de début de la période de crédit, comme indiqué dans le glossaire du FCPF.
- Les versions française et espagnole des modèles ont été mises à jour.







Exigences

Cadre méthodologique (CM)

directives sur les tampons (BG)

Lignes directrices sur l'application de la CM

Lignes directrices sur le processus PG

Directives de validation et de vérification (VVG)

Glossaire des termes du FCPF

Modèles

Document du Programme ERPD

Rapport de suivi (MR)

Rapport de validation / vérification

Autres

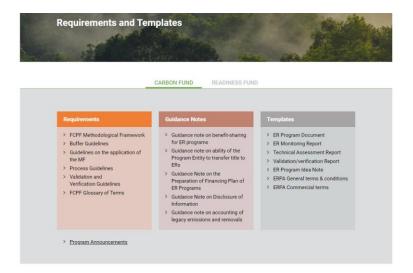
Annonces du programme

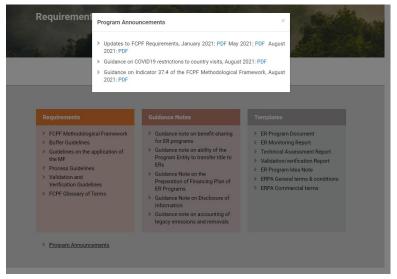




ANNONCES DU PROGRAMME

- La section Annonces du programme est maintenant disponible sur le site web du FCPF.
- Le FMT publie ces annonces afin de:
 - Signaler toute mise à jour des exigences du FCPF; ou
 - Clarifier les exigences du FCPF.
- Dans tous les cas, les pays REDD+ seront informés par email de toute mise à jour.









Exigences

Cadre méthodologique (CM)

directives sur les tampons (BG)

Lignes directrices sur l'application de la CM

Lignes directrices sur le processus PG

Directives de validation et de vérification (VVG)

Glossaire des termes du FCPF

Modèles

Document du Programme ERPD

Rapport de suivi (MR)

Rapport de validation / vérification

Autres

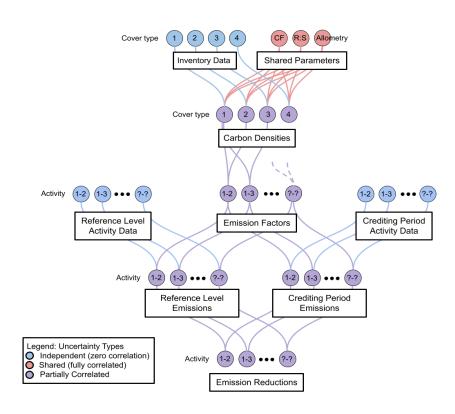
Annonces du programme





NOTE D'ORIENTATION SUR L'ESTIMATION DE L'INCERTITUDE DES RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS À PARTIR DE LA SIMULATION DE MONTE CARLO

- Le critère 9 du FCPF CF exige que l'incertitude de l'estimation des ERs soit quantifiée en utilisant des méthodes de Monte Carlo.
- Les lignes directrices du FCPF sur l'analyse d'incertitude des ERs décrivent les sources d'incertitude à propager et fournissent des conseils pour effectuer des simulations MC.
- L'objectif de la présente note d'orientation est de décrire les étapes détaillées nécessaires pour atteindre cet objectif



Les notes d'orientation ne sont pas obligatoires





Processus de validation et de vérification





VALIDATION ET VÉRIFICATION

Validation:

Évaluer l'intégrité du niveau de référence. La validation à portée étendue (c'est-à-dire CORSIA) comprend également l'évaluation des décisions politiques et de conception, par exemple la définition de la forêt, des sources et des puits,...

Verification:

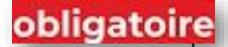
C'est l'évaluation périodique par un VVB de la quantité de ER générées par le programme depuis le dernier rapport de vérification ou, dans le cas de la première vérification, depuis la date de début de la période de crédit.

La validation et la vérification excluent l'évaluation des avantages non liés au carbone, des mesures de sauvegarde, de plan de partage des bénéfices, des facteurs de déforestation et de la tenure des ressources.



VALIDATION, VALIDATION ÉTENDUE ET VÉRIFICATION

Validation



- Evaluer que le niveau de référence est matériellement exact
- •Évaluer l'évaluation de l'incertitude du niveau de référence
- •Évaluer les corrections techniques apportées au NR

Validation étendue



- •Évaluer le champ d'application du programme de réduction des émissions en termes de sources, de puits et de réservoirs de carbone
- •Evaluer si les méthodes du programme sont conformes aux lignes directrices du GIEC
- •Évaluer les décisions de politique et de conception des programmes (définition des forêts, système national de surveillance des forêts, etc.)
- •Évaluer la conformité du NR avec les critères de validation

Verification

- •Évaluer la cohérence du suivi avec le niveau de référence
- •Évaluer si les réductions d'émissions générées au cours de la période de notification sont matériellement exactes
- Évaluer l'évaluation de l'incertitude des Ers
- •Évaluer l'exhaustivité et l'exactitude des sections du rapport de suivi sur les déplacements et les inversions
- •Évaluer le calcul du tampon, le double comptage et le DMS







PROCESO DE VAL/VER – ROLES Y RESPONSABILIDADES

Organisme de validation et de vérification

 Organismes indépendants et accrédités chargés d'effectuer la validation et la vérification

Facility Management Team

 Supervise le processus de validation et de vérification

Les pays REDD+ participants

 Préparer le rapport de suivi et les documents complémentaires

Organisme d'accréditation

Supervise le rôle de l'OVV et sa conformité aux normes ISO.





CONTRÔLE DU CONTENU, VAL/VER, ET SUPERVISION

Le FMT coordonne le contrôle du contenu du rapport de suivi

2 semaines

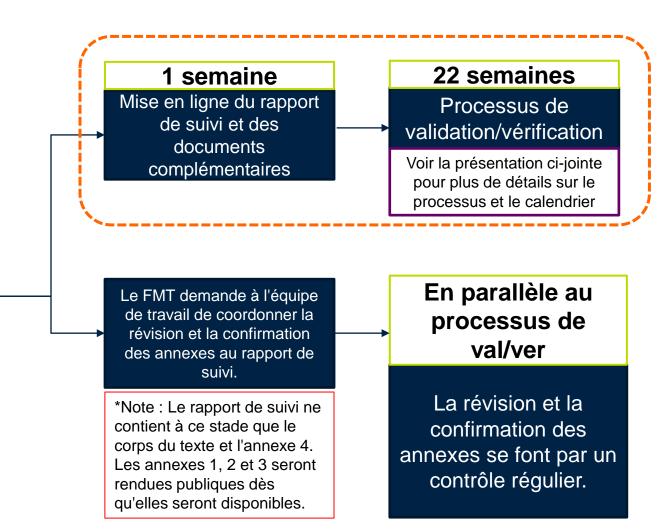
FMT:

Qualité générale et complétude Comptabilisation des GES/ aspect méthodologique Aspects sociaux (annexe) Suivi et évaluation des avantages non liés au carbone (annexe)

Partage des bénéfices (annexe)

LEGEN

Questions juridiques, y compris le transfert du titre de propriété des ERs





Proceso de Validación y Verificación

Le programme national REDD remet le rapport de suivi, l'annexe IV et tous les documents complémentaires au FMT	Semanas 0
Le FMT effectue un contrôle de complétude. S'il est accepté, le FMT envoie les documents au VVB et les met en ligne	3
Réunion de lancement et évaluation des documents par le VVB	5
Le VVB procède à une évaluation des risques et définit un plan d'échantillonnage et un plan d'audit	8
Le FMT examine et approuve les plans d'échantillonnage et d'audit	10
Réunions du bureau et visite de pays	13
Le VVB prépare une liste de découvertes	14
Le programme national REDD résout les découvertes	28
L'OVV examine et accepte le rapport de découvertes	20
Le VVB prépare un rapport de validation et un rapport de vérification (deux rapports distincts)	22
Le réviseur technique révise les projets de rapports de validation et de vérification	23
Le FMT examine le projet avancé du rapport de validation et de vérification	24
Les rapports finaux de validation et de vérification sont émis	25



Proceso de VAL/VER – Visitas a los países

- Les OVV sont tenus de planifier et d'effectuer une visite dans le pays.
- Toutefois, à cause des restrictions actuelles imposées par COVID-19, les OVV peuvent décider de ne pas entreprendre la visite du pays s'ils sont en mesure d'atteindre le niveau d'assurance requis..
- Les OVV indiqueront dans les plans de validation et de vérification (fournis au début du processus) si une visite dans le pays sera nécessaire.





PROCESSUS DE VAL/VER - PREUVES À METTRE À LA DISPOSITION DU OVV

- a) Rapport de suivi. Le VVB doit être capable de reconstituer les calculs
- b) Annexe IV du rapport de suivi. Cette annexe deviendra un addendum au ERPD et comprendra des sections spécifiques à la validation complète et partielle
- c) Liens vers des informations qui doivent être rendues publiques de manière obligatoire. (Indicateur 6.2).
- d) Base de données brute utilisée pour générer les données d'activité et les facteurs d'émission.
- e) Feuilles de calcul et scripts.
- f) Les informations relatives au processus d'AQ/CQ, y compris les procédures opératoires normalisées.
- g) Informations relatives au système de surveillance des forêts.
- h) Lien au système des projets et programmes REDD+ et aux informations associées.





RÉPONSES AUX DÉCOUVERTES

- La génération d'au moins une série de découvertes est inévitable.
- Les actions correctives peuvent impliquer des changements importants dans le RS.
- Il faut s'efforcer de répondre en détail à chaque découverte, en incluant au moins les informations suivantes :
 - Correction/clarification proposée.
 - Nom et emplacement des documents/fichiers modifiés.
- Il faut éviter de répondre de manière défensive.
- Les pays peuvent consulter le FMT en cas de manque de clarité dans l'interprétation des exigences du FCPF.





Recommandations





RECOMMANDATIONS

- Assurez une bonne connectivité Internet pour le développement de l'audit.
- Vérifiez que le personnel est capable de communiquer couramment en anglais ou demandez à l'avance une traduction simultanée des communications lors des réunions virtuelles.
- Définissez l'équipe qui sera impliquée tout au long du processus de validation et de vérification et établissez une liste de diffusion.
- Respectez autant que possible le calendrier défini dans le plan d'audit, car tout retard aura un impact proportionnel sur la remise du rapport de validation et de vérification.
- Pour la planification interne de chaque pays, il est recommandé de prévoir au moins deux séries de découvertes.
- Préparer des preuves objectives, actualisées et organisées pour démontrer la conformité et renforcer la confiance dans l'OVV.
- Indiquez les sources des informations figurant dans les bases de données (par exemple Excel) afin que l'auditeur puisse retrouver l'origine des données (par exemple tableau x, page y).
- Disposer de procédures de contrôle de la qualité, y compris des procédures opérationnelles normalisées, pour tous les processus.







DÉLIVRANCE ET PAIEMENT DES ERS

Publication du rapport de validation/vérification

1 semaine

- Allocation de la réserve tampon
- ISR* soumis et approuvé

*L'ISR confirme les annexes relatives aux garanties, au partage des bénéfices et aux bénéfices non liés au carbone

2 semaines

- L'entité de programme soumet le formulaire de transfert de ERs pour révision et approbation par la Banque Mondiale
- L'entité de programme soumet ensuite une demande de retrait/demande de paiement d'ERs.

2 semaines

Paiement à l'entité de programme



